

**Séance ouverte à 18h00**

**Nombre de votants : 9**

**Absent non excusés : 1**

**NOMBRE DE PROCURATION : 1**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 décembre 2018 a été approuvé à l'unanimité des votants

**DEMANDE D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter une délibération pour le FEADER demande d'aide pour la cabane du PRAYER

**Projet délibération N°1 : MODIFICATION STATUTAIRE : EXTENSION DE COMPETENCE EN MATIERE DE POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de la décision du conseil communautaire du 18 décembre 2018 portant sur l'extension de la compétence en matière de politique enfance jeunesse au financement des activités socio-éducatives à destination des 3-17 ans se déroulant le mercredi.

Il indique que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de *trois mois*, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de la CCVUSP, pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

\*\*\*\*\*

Après avoir entendu cet exposé,  
Le conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivité et notamment ses articles L 5211-5 et L 5211-17 ;

**VU** la délibération n°2018/277 du conseil communautaire du 18/12/2018 relative à l'extension de la compétence en matière de politique enfance jeunesse ;

Le CONSEIL MUNICIPAL à la majorité des Membres présents à la séance:

- **APPROUVE** l'extension de compétences de la CCVUSP précisée dans la délibération du conseil communautaire n°2018/277 du 18/12/2018 susvisée.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette délibération à la Présidente de la CCVUSP.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir par courrier ou le biais de l'application 'Télérecours citoyens' accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.
- **VOTE** pour à l'unanimité des votants

**Projet délibération N°2: Objet : CAPTAGE DE LARCHE**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal présents à la séance, la nécessité d'engager des travaux pour la mise en place d'un nouveau captage pour le village de Larche, suite aux orages du mois d'août.

L'estimation des travaux est de 182 000.00€ pour la 1ere phase.

Pour ce faire des dossiers de subventions vont être faits auprès de la DETR, Conseil

Départemental, Agence de l'Eau

DETR	60%
Conseil Départemental	
Agence de l'Eau	20%
Autofinancement	20%

- VOTE pour à l'unanimité des votants

### **Projet délibération N°3: DEMANDE SUBVENTION 2019 GTA AMENAGEMENT INTERIEUR**

Le Maire expose aux Conseillers Municipaux qu'il convient de prévoir une deuxième tranche de travaux pour la rénovation intérieure du G.T.A.

Le plan de financement proposé pour ces travaux se compose comme suit :

	<b>Montant (en EUR)</b>	<b>Pourcentage</b>
DETR 2019	54 559.20	60 %
Autofinancement	36 372.80	40 %
TOTAL	90 932.00	100%

VOTE pour à l'unanimité des votants

### **Objet Projet délibération N°4 : DEMANDE DE SUBVENTION 2019 MARQUAGE AU SOL D900 TRAVERSEE VILLAGE**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal présents à la séance suite à l'enrobé mise en place sur la traversée du village, la signalétique horizontale à disparue. Il propose de faire une demande de subvention afin d'effectuer la réfection de celle-ci et de sécuriser la traversée du village.

- VOTE pour à l'unanimité des votants

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Amendes de police	50%	1 100.07€
AUTOFINANCEMENT	50%	1 100.07€
TOTAL HT	100%	2 200.14€

### **Projet délibération N°5: FODAC 2019 RUE DE LA GENDARMERIE**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal présents à la séance, qu'il est nécessaire de refaire la Rue de la Gendarmerie dans le village de Larche.

Accès unique pour se rendre au container d'ordures ménagères, d'où rue très emprunté par les habitants et touristes.

Cette voie est très pentue et en période hivernal, sont déneigement ne peut être effectué correctement du fait quel est très déformé, d'où des risques d'accidents.

Monsieur Le Maire, propose de faire une demande de subvention auprès du FODAC.

- VOTE pour à l'unanimité des votants

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

FODAC	35.2	9 500.00€
AUTOFINANCEMENT	64.8	17 481.70€
TOTAL HT	100%	21 981.70 €

- VOTE pour à l'unanimité des votants

**Projet délibération N°6: TRANSPORTS SCOLAIRE 2013-2016**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal présents à la séance, les faits suivants :

-Considérant que la commune de la Condamine Chatelard a été la commune organisatrice du transport scolaire pour les enfants de la haute Ubaye se rendant à l'école primaire de Saint Paul /Ubaye à compter de 2004,

-Considérant qu'à ce titre, la commune de la Condamine Chatelard avait à sa charge le paiement des frais de transport scolaire qui lui était facturé par le Conseil Général des Alpes de Haute Provence ;

-Considérant que les communes de Saint Paul/Ubaye et Val d'Oronaye ont bénéficié de cette prestation et qu'une participation financière leur était demandée et qui était acquitté sur présentation d'un titre,

-Considérant que depuis 2013, les titres n'ont pas été émis à leur encontre suite à la désorganisation du secrétariat de la Mairie de la Condamine Châtelard,

-Considérant qu'il serait souhaitable que les communes de Saint Paul /Ubaye et Val d'Oronaye s'acquittent des frais de transport avancés pour eux par la commune de la Condamine Châtelard depuis 2013

DECIDE de procéder au paiement des frais de transport couvrant la période du 2iem trimestre 2013/2014 jusqu'au 3iem trimestre 2015/2016

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention

*Entre les soussignés*

**La Commune de LA CONDAMINE CHATELARD, représentée par Monsieur BERCHER Francis**, le Maire en exercice autorisé par délibération en date du  
D'une part,

*Et*

**La Commune de VAL D'ORONAYE, représentée par Monsieur Jean FERRON**, le Maire en exercice autorisé par délibération en date du

*Et*

**La Commune de SAINT PAUL SUR UBAYE, représentée par Monsieur Jean BEHETS, le Maire en exercice autorisé par délibération en date du**

D'autre part

**Considérant** que la commune de La Condamine Châtelard a été la commune organisatrice du transport scolaire pour les enfants de la Haute Ubaye se rendant à l'école primaire de St Paul Sur Ubaye à compter de 2004,

**Considérant** qu'à ce titre, la commune de La Condamine Châtelard avait à sa charge le paiement des frais de transport scolaire qui lui était facturé par le Conseil Général des Alpes de Haute Provence ;

**Considérant** que les communes de St Paul sur Ubaye et Val d'Oronaye ont bénéficié de cette prestation et qu'une participation financière leur était demandée : 2 325.00 euro (deux mil trois cent vingt-cinq euro) pour la commune de St Paul sur Ubaye-2 655.00 euro (deux mil six cent cinquante-cinq euro) pour la commune de Val d'Oronaye,

**Considérant** que les titres n'ont pas été émis.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

**Article 1er**

Les communes de St Paul sur Ubaye et Val d'Oronaye s'engagent au paiement des titres émis ou à émettre à leur encontre concernant les frais de transport scolaire dont la commune de La Condamine Châtelard a fait l'avance.

**DONT ACTE.**

- VOTE pour à l'unanimité des votants

**Objet : FEADER cabane du PRAYER**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal présents à la séance, qu'il serait nécessaire de refaire la toiture de la cabane DU PRAYER.

Pour ce faire la commune demanderait une aide FEADER, le dossier serait monté par le PNM.

La mairie devrait comme pour chaque demande de subvention faire l'avance total de la valeur des travaux.

Si la demande FEADER était accepté, 75% serait remboursé et 25% à la charge de la commune.

**Plan de financement**

**Montant du projet : 26 030 € H.T.**

<b>Organisme financeur</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>FEADER</b>	19 522,50 €	75 %
<b>Autofinancement Commune de Val d'Oronaye</b>	6 507,50 €	25 %
<b>TOTAL</b>	26 030 €	100 %

- VOTE pour à l'unanimité des votants

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **1) PROGRAMME O.N.F**

- Le programme préconisé pour la gestion durable de notre patrimoine forestier par l'O .N.F, prévoit deux opération :
- a) entretien du périmètre : peinture sur le secteur Font Crése/Pont des Vaches
- b) Mise en place de dispositif pour les bois sénescents sur le secteur :Bois de la Sylve  
Dans un premier temps l'opération A sera mené en priorité et si le budget le permet l'opération B également.

### **2) VISITE ANCIENNE GENDARMERIE**

Un rendez-vous va être pris avec la Maison Technique de SISTERON afin de visiter de l'ancienne gendarmerie de Larche et de récupérer les clefs, pour faire chiffrer par un architecte les travaux qui pourrait être effectué pour créer des logements sociaux.

### **3) MECANISME HORLOGE**

- Bodet va démonter et nettoyer les 2 mécanismes des horloges des églises opération délibéré l'année dernière, 2 socles vont être fait afin de les déposer et ils seront exposé :
- OFFICE DE TOURISME DE LANCHE
- MAIRIE DE VAL D'ORONAYE
- 

### **4) EMPEIRIA TRAIL**

L'organisateur de l'évènement EMPEIRIAL TRAIL 2020, nous a contactés afin de savoir si nous pouvions lui mettre à disposition un terrain pour une étape à LANCHE. LE TRAIL est prévu de COURCHEVEL à NICE, avec 600 participants.

Un terrain de la commune peut lui être proposé. La proposition va lui être envoyé, il viendra sur place voir si cela peut lui convenir.

### **5) ASSOCIATION ASSISTANCE MEDICALE DES COMMUNES DE SAINT PAUL ET VAL D'ORONAYE**

L'association a envoyé une demande d'aide financière pour rénover la bâtisse qui se trouve à Saint Paul. Il a été décidé de ne rien donné à ce jour et de voir avec les communes concernées la gestion de la « maison du docteur

Clôture de la séance 19H15